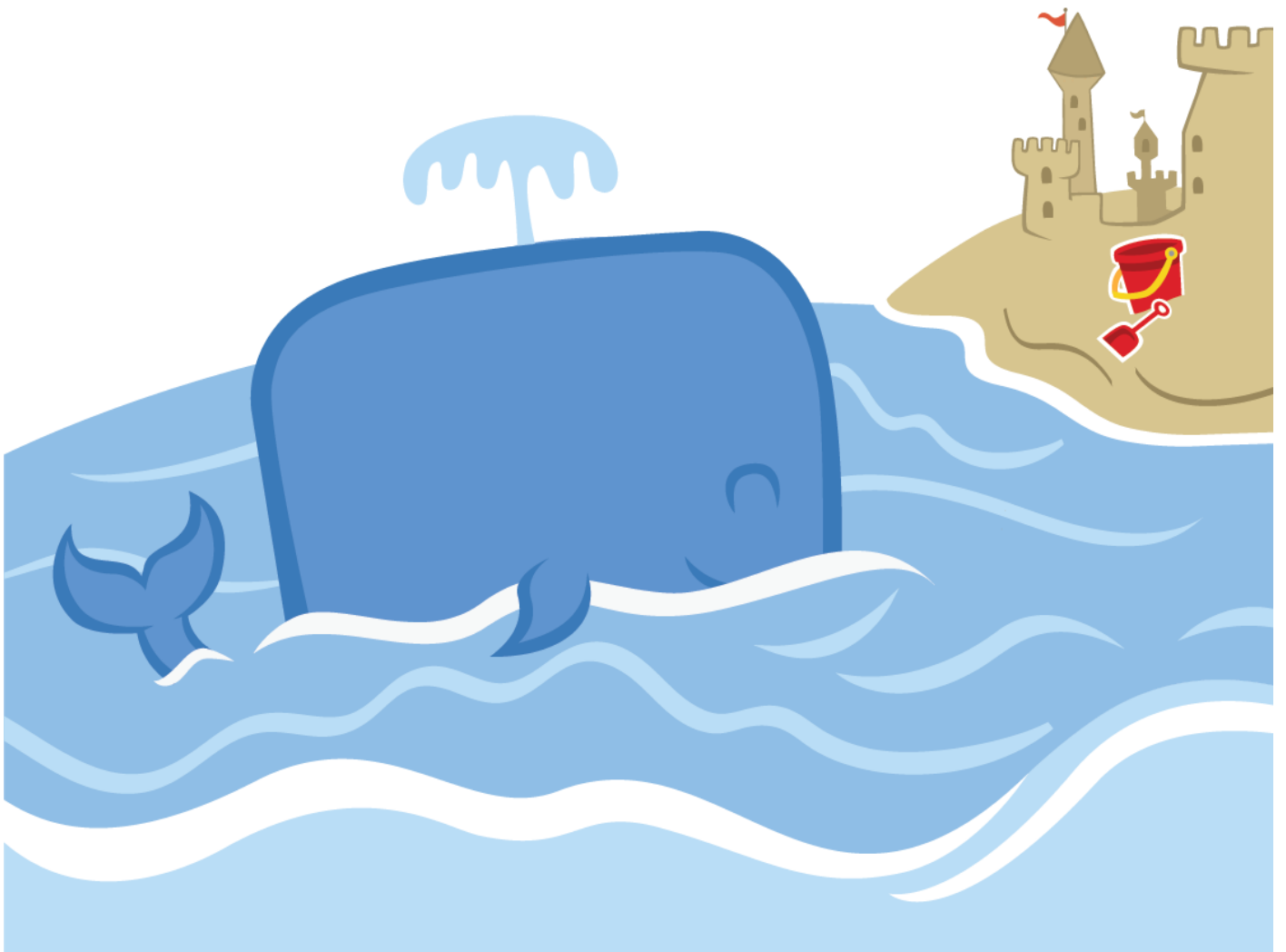


Projet d'établissement Micro-crèche AMILOU 2026 / 2027



Sommaire

I – Caractéristiques de l'établissement	p.3
<i>A – La micro-crèche</i>	
<i>B – Situation géographique et familiale</i>	
<i>C – Les locaux</i>	
<i>D – L'équipe éducative</i>	
<i>E – Notre conception de la Micro-crèche</i>	
II – Projet social	p.5
<i>A – Une crèche au plus près des parents</i>	
<i>B – Un lieu d'accueil prenant en compte l'individualité de l'enfant</i>	
<i>C – Fourniture de matériel de puériculture</i>	
<i>D – Repas</i>	
<i>F – Déroulement d'une journée type</i>	
<i>G – Créneaux horaires</i>	
<i>H – Modalité de délivrance de soins</i>	
III – Projet Educatif et pédagogique	p.11
<i>A – Accueil</i>	
<i>B – Le repas</i>	
<i>C – Le coucher</i>	
<i>D – Le change et l'acquisition de la propreté</i>	
<i>E – Le jeu et les activités d'éveil</i>	
<i>F – Les règles et les limites</i>	
Annexes	P.21

I - Caractéristiques de l'établissement

A - La micro-crèche

La micro-crèche est gérée par un gestionnaire de droit privé (S.A.S). Il s'agit d'une structure collective répondant essentiellement aux besoins des salariés de la Zone d'Activité d'Ennery. Dix enfants peuvent être accueillis à partir de l'âge de 10 semaines et jusqu'à 4 ans, de 1 à 5 journées entières par semaine. L'ouverture de la structure s'effectue à 7h30 et la fermeture est effective à 18h30.

Un temps d'accueil matinal est prévu tous les jours entre 7h30 et 9h, l'accueil du soir s'effectue entre 16h et 18h30. Toute arrivée ou départ exceptionnel en dehors de ces horaires est à signaler. Le moment de l'accueil est un moment important, il s'agit d'une rencontre entre les professionnels, l'enfant et ses parents. Cette rencontre se construit en vue d'une séparation.

B - Situation géographique et familiale

Les enfants sont accueillis de l'âge de 10 semaines à 4 ans, la priorité étant donnée aux enfants non scolarisés.

Implantée dans la Zone d'Activité de la commune d'Ennery « Les Portes du Vexin », nous favorisons donc ses salariés. Les familles résidant à l'extérieur de la commune bénéficient des mêmes tarifs.

C - Les locaux

La micro-crèche est installée au 5 rue Ferrié, 95 300 ENNERY. Conformément à la réglementation en vigueur, le local qui abrite la structure a été aménagé spécialement pour l'accueil des jeunes enfants, en respectant les normes d'hygiène et de sécurité, tout en répondant aux besoins des enfants.

D - L'équipe éducative

L'équipe éducative se compose de 4 professionnelles :

- 2 professionnelles de formation CAP petite enfance
- 2 éducatrices de jeunes enfants, dont une référente technique

Afin de créer des repères sécurisants pour les familles, nous avons décidé de travailler en binômes au cours de la journée : deux professionnelles sont auprès des enfants tous les matins et deux autres professionnelles prennent le relais l'après-midi.

Toujours pour assurer la sécurité affective des enfants, nous intervenons par binômes référents de chaque groupe d'âge : tous les jours, les deux mêmes professionnelles s'occupent des bébés/moyens et deux autres professionnelles s'occupent du groupe des moyens/grands.

Le personnel de la micro-crèche assure une présence continue de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Le planning est mis en place par les gestionnaires.



Le taux d'encadrement choisi est d'une professionnelle pour 6 enfants, donc un accueil de 12 enfants simultanément est possible occasionnellement.

La micro-crèche peut accueillir 115% de sa capacité d'accueil de façon hebdomadaire, dans le cadre des accueils d'enfants en urgence.

E - Notre conception de la Micro-crèche

La micro-crèche doit offrir les conditions optimales permettant un développement global et harmonieux des enfants accueillis, afin de répondre au mieux aux besoins suivants :

➤ **Le besoin de sécurité affective**

L'enfant doit se sentir à l'aise, en confiance avec les adultes qui l'entourent dans les différents lieux de vie comme la salle d'éveil ou bien la salle de change, tout en ayant des repères plus personnels, tels que son lit ou encore son casier.

➤ **Le besoin de repères dans l'espace**

L'enfant doit pouvoir jouer et se mouvoir librement sans risque. Pour ce faire, les locaux sont aménagés et réaménagés en fonction des besoins.

➤ **Le besoin d'autonomie**

Tout enfant doit se sentir libre de choisir suivant ses affinités et ses goûts, ses amis, ses jeux, ses activités. L'enfant apprend progressivement à faire seul.

➤ **Le besoin de socialisation**

L'enfant découvre la vie avec l'autre.

L'enfant s'approprie peu à peu le langage. L'adulte devient médiateur de la communication, tout en posant les règles et les limites.

II - Le projet social

A - Une crèche au plus près des parents

Notre objectif est de répondre aux besoins de modes d'accueil par une approche complémentaire à ceux déjà existants sur le territoire. La crèche est un lieu de mixité sociale, d'intégration pour l'enfant et sa famille. Elle s'effectue dans le respect de chacun. La structure est ouverte à toutes les familles de la zone d'activité et de la communauté d'agglomération, dans la limite des places disponibles, quelles que soient leurs revenus et leurs activités.

Les familles bénéficiaires des minimas sociaux sont acceptées, au même titre que les autres familles. La crèche souhaite nouer divers partenariats locaux.

Nous souhaitons participer à une synergie éducative territoriale avec la Ville, ainsi qu'avec la communauté d'agglomération « Sausseron-Impressionnistes ».

Nous avons le souhait d'associer les parents à la vie de la crèche, en les informant au moyen de l'application Kidizz ou de panneaux d'informations, ainsi qu'en leur transmettant les réalisations de leurs enfants.

Par ailleurs, il nous semble important d'être à l'écoute des préoccupations des parents et les accompagner dans leurs difficultés, si elles existent.

Les parents peuvent avoir une participation active à la vie de la crèche.

Cette participation se fait de différentes façons :

- Les parents peuvent être sollicités pour apporter leur **aide** dans plusieurs domaines : aménagement de l'espace, bricolage, couture par exemple ; mais également dans le cadre d'activités spécialisées, si ceux-ci possèdent des compétences recherchées : activités musicales, artistiques etc.
- Les parents sont conviés de façon trimestrielle à un **petit-déjeuner**. Il s'agit d'une occasion informelle de discussions et d'échanges avec les familles.
- L'occasion est donnée aux parents de venir partager une **activité avec son enfant**, sur inscription, une fois par trimestre.
- Les parents peuvent être invités à participer à des **réunions thématiques**, telles que le développement de l'enfant, l'alimentation du jeune enfant etc.
- Les parents peuvent être sollicités pour l'accompagnement de **sorties et fêtes** organisées et lors d'activités enfants/parents, dans le but de renforcer le lien entre l'équipe éducative, l'enfant et les parents.
- Les **suggestions et remarques** des parents seront toujours prises en compte par les professionnels de la crèche. Les questionnaires et les réunions constituent des occasions d'émettre son avis.

Nous cherchons à favoriser une relation de communication, au profit des enfants.

**Cette participation peut évoluer en fonction du contexte épidémique*

B - Un lieu d'accueil prenant en compte l'individualité de l'enfant

Les professionnels qui interviennent auprès des enfants sont amenés à bien les connaître ainsi que leurs familles. Il s'agit avant tout d'accompagner chaque enfant, afin qu'il trouve sa place en tant qu'individu unique, au sein de la collectivité et de l'aider à évoluer et s'épanouir, en dehors du cadre familial.

Nous poursuivons l'objectif d'être un lieu d'accueil prenant en compte l'individualité de l'enfant, en mettant en place le système de références par groupes d'âge, afin d'apporter une sécurité affective à l'enfant.

L'accueil d'un enfant ayant un handicap :

La micro-crèche est en mesure d'accueillir un enfant ayant un handicap ou atteint d'une maladie chronique, en fonction de la capacité de la structure, de la formation et de la disponibilité du personnel. La mise en place d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I) permettra de déterminer sa prise en charge au quotidien, en partenariat avec le référent santé et accueil inclusif de la structure.

C - Fourniture du matériel de puériculture

Le matériel de puériculture courant nécessaire au repas, changes, éveil et jeux est fourni par la micro-crèche.

Les parents apportent :

- **Des biberons (2 ou 3) munis de tétines** selon le nombre de repas pris à la crèche, pour la préparation des biberons de lait, si nécessaire. Le matériel sera restitué, s'il ne constitue plus une nécessité.
- **Un doudou et une tétine (avec boîte de rangement, au nom de l'enfant)**, restants à la crèche, afin d'éviter les oublis et de respecter les règles d'hygiène. Le doudou et la tétine seront nettoyés par la micro-crèche une fois par semaine.
- **Des dosettes de sérum physiologique**
- **Une tenue complète de rechange**, marquée au nom de l'enfant
- **Une crème de type pâte à l'eau ou sur ordonnance pour toute autre crème pour érythème fessier**
- **Une boîte de Camilia, sur ordonnance**

(Cf : Document « Trousseau de l'enfant », transmis lors de l'inscription)

Il est nécessaire de marquer tous les accessoires au prénom de l'enfant.

D - Repas

Les repas sont livrés, en liaison froide (dans un sac isotherme avec une plaque eutectique), par les parents, au moment de l'arrivée de leur enfant et mis immédiatement au réfrigérateur.

Mis à part les biberons, aucun repas n'est préparé dans la structure.

Dans tous les cas, en cas de régime particulier et exceptionnel de l'enfant, les parents sont tenus de le signaler aux gestionnaires ou au référent technique. La mise en place d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I) sera alors nécessaire.

Pour les bébés ayant une alimentation lactée, les parents apportent les différents laits artificiels (lait 1^{er} âge et lait 2^e âge).

Pour les bébés allaités, il est possible d'amener du lait maternel en liaison froide et avec un outil de traçabilité spécifique (nom et prénom de l'enfant, ainsi que la date et l'heure du recueil du lait).

La crèche dispose d'un stock de denrées alimentaires. Avec accord de la famille, tout oubli ou denrées périmées, telles que compote, yaourt, gâteau, donné à l'enfant sera facturé 1€ par unité.

E - Déroulement d'une journée type

La journée type concerne essentiellement les groupes des grands et des moyens. Dans le groupe des bébés, les rythmes individuels sont respectés. Ainsi tout au long de la journée, l'équipe leur propose des moments d'éveil et d'expériences pédagogiques telles que : des comptines, des histoires, de la peinture, du transvasement, des encastremements, de la musique,... Les plus grands ont aussi la possibilité de partager des temps d'activités avec le groupe des bébés/moyens quand cela est possible.

En fonction de ses thèmes mensuels, de l'humeur des enfants et de leurs envies, la journée type peut être légèrement modifiée.

- 7h30 à 9h : Accueil des enfants, jeux libres
- 9h15/9h45 : regroupement, histoires, présentation des activités...Lavage des mains et passage aux toilettes pour les plus grands.
- 9h45 à 10h30 : Proposition d'activités pédagogiques dirigées et/ou libres
- 10h45 : Lavage des mains, passage aux toilettes Regroupement histoires, chants, échange...
- 11h : Repas
- 11h45 : déshabillage, passage aux toilettes, ateliers calmes tels que livres, jeux lumineux...
- 12h : Siestes
- 13h15 : Levé échelonné des enfants

- 13h à 14h45 : Proposition d'ateliers pédagogiques dirigées et/ou libres
- 14h45 : Lavage des mains, passage aux toilettes et regroupement (histoires, chants...)
- 15h : Goûter
- 16h/18h30 : Départs échelonnés des enfants

Les parents doivent fournir un trousseau comportant un change complet de vêtements.

Il n'est pas utile de fournir des chaussons, car l'enfant sera plus à son aise, pieds nus.

Il est obligatoire de marquer les vêtements de l'enfant.

Les vêtements pourvus de cordons amovibles, les chaînes à sucette ou tout autre accessoire présentant un risque pour l'enfant lui-même ou les autres enfants sont strictement interdits.

Les enfants devront être habillés avec des vêtements simples, pratiques qui ne craignent pas d'être salis en fonction de certaines activités.

Le port de bijoux est interdit.

La micro-crèche décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dommages, l'établissement ne peut donc être responsable du bris de lunettes.

F - Créneaux horaires

Les enfants arrivent à la micro-crèche lavés, habillés et ayant pris le biberon ou le repas précédent l'arrivée, de façon à bien commencer leur temps d'accueil.

L'accueil des enfants s'effectue de 07h30 à 09h, cela pour ne pas perturber les activités en cours. En cas de retards répétés, à savoir 3 retards au cours du même mois, les parents recevront un avertissement pouvant aboutir au refus de l'accueil à la micro-crèche ainsi qu'une pénalité qui sera facturée aux parents (5€ par quart d'heure). Les parents ou les personnes habilitées doivent venir chercher l'enfant à 18h30 au plus tard. Tout quart d'heure entamé sera dû.

Si un retard survient après le 20 du mois en cours, il sera facturé le mois suivant.

Il est également à noter que les transmissions orales relatives à la journée de l'enfant seront brèves, en cas de retard.

G - Modalités de délivrance de soins

En cas de problème de santé temporaire, il est possible pour le personnel de la micro-crèche d'administrer des médicaments. Cependant, dans la mesure du possible, nous vous recommandons de concentrer les prises sur le matin et le soir.

L'équipe éducative est également en mesure d'administrer un antipyrétique, de type Doliprane, en cas de fièvre. L'administration est limitée à une prise par jour et il est recommandé de prendre un rendez-vous médical, en cas de symptômes associés et dans la mesure de possible, de venir chercher l'enfant, dont le repos sera de meilleure qualité auprès de ses parents ou de ses proches, dans un lieu calme.

Pour cela, il sera nécessaire de demander à votre médecin lors de votre rendez-vous, une ordonnance annuelle du médicament visé. Les professionnelles pèsent les enfants mensuellement, donc elles auront connaissance de la dose à administrer.

Une ordonnance est également nécessaire pour l'administration de Camilia (homéopathie traitant les douleurs liées à la poussée dentaire) et pour l'administration de crème pour le change, autre que de la pâte à l'eau.

Sans une ordonnance et une autorisation des parents ou un protocole d'accueil individualisé, les professionnelles de la micro-crèche ne pourront pas administrer ces médicaments.

Toutes les prises de doliprane ou d'autre médicament en cas de P.A.I à la crèche sont effectuées avec l'accord des parents (Cf : fiche sanitaire) et elles sont signalées par téléphone aux familles, pour une température corporelle supérieure à 38.5°.

Nous recommandons aux familles de demander au médecin de concentrer les prises médicamenteuses sur le matin et le soir, lors de traitement occasionnel.

Les enfants sont admis en bonne santé. La micro-crèche n'assure pas l'accueil des enfants ayant une maladie contagieuse à éviction. Les parents ont l'obligation de signaler toute maladie contagieuse contractée par leur enfant, dès qu'ils en ont connaissance.

Tout traitement médical administré à l'enfant fréquentant la structure doit être impérativement signalé à la professionnelle accueillant l'enfant le matin.

Une copie de l'ordonnance du traitement vous sera demandée.

L'enfant malade

Pour le bien-être d'un enfant souffrant et pour limiter les risques d'infection des autres enfants, l'enfant malade ne peut pas fréquenter la crèche. Le repos est recommandé dans la phase aigüe d'une maladie.

L'enfant est à considérer comme malade, si son état de santé ne lui permet pas de participer à la vie de groupe.

L'enfant souffrant d'une parasitose, de type pédiculose (poux) ou oxyurose (vers intestinaux) doit impérativement être traité sur une durée de 24 heures, avant le retour à la crèche.

Un enfant malade peut ne pas être accepté à la crèche. L'acceptation est fonction du type de maladie (Contagieuse ou non).

En cas de fièvre ou de maladie de l'enfant se déclarant à la crèche, les parents seront prévenus au cours de la journée et, si nécessaire, devront venir rechercher l'enfant.

Quand l'enfant est malade, même s'il ne vient pas à la crèche, les gestionnaires doivent en être informées le plus tôt possible, afin de mettre en œuvre rapidement les mesures préventives éventuellement nécessaires.

Les maladies à éviction

Une éviction de la crèche se justifie, car l'enfant malade, fiévreux a besoin de calme et de repos ; il récupèrera d'autant plus vite.



Ensuite, pour limiter la contagion : les enfants peuvent être confrontés à de multiples virus du fait de la collectivité et accumuler les maladies.

Enfin, les publics à risques, tels que les femmes enceintes et les nourrissons sont confrontés à des risques, selon les maladies.

L'enfant malade (non contagieux) ne sera admis que s'il peut vivre sa journée normalement à la structure et partager des moments de jeux collectifs.

Il existe 11 maladies contagieuses impliquant que l'enfant ne peut être accueilli en collectivité :

- Angine (2 jours après antibiothérapie)
- Scarlatine (2 jours après antibiothérapie)
- Tuberculose (retour sur certificat médical)
- Rougeole (5 jours)
- Oreillons (9 jours)
- Méningite (hospitalisation)
- Impétigo (3 jours après antibiothérapie)
- Hépatite A (10 jours)
- Coqueluche (5 jours)
- Gastro entérite Escherichia E. coli (tant que les symptômes sont présents)
- Gastro entérite Shigella Sonnei (tant que les symptômes sont présents)
- Covid-19, selon le protocole sanitaire en vigueur

Vous pouvez consulter sur place ou sur internet : le guide des conduites à tenir en cas de maladies infectieuses dans une collectivité d'enfants, publié par le Haut Conseil de la Santé Publique (2009).

Pour plus de renseignements concernant les maladies avec éviction, vous pouvez vous adresser aux gestionnaires. Les différents protocoles mis en place relatifs aux maladies ont été validés par notre référent santé et accueil inclusif.

Les enfants doivent consulter un médecin, afin qu'il autorise leur entrée dans la structure d'accueil et lors de maladies à éviction, afin de les constater et d'autoriser leur retour en crèche.

III - Le projet éducatif et pédagogique

La micro-crèche est une structure d'accueil de la petite enfance de droit privé. Son principal objectif est d'accueillir des enfants de 10 semaines à 4 ans. Cet accueil doit se faire dans le respect du bien-être, de l'épanouissement de l'enfant, des parents et de l'équipe d'encadrement.

Elle doit respecter les besoins, les rythmes et les rituels de chacun, mettant en valeur la singularité de chaque famille, tout en promouvant l'éveil, la socialisation et l'autonomie de l'enfant. Le projet éducatif s'appuie aussi sur des règles dans les domaines de la sécurité, de l'alimentation, de l'hygiène, etc. Son rôle est d'accompagner les enfants au mieux durant l'absence momentanée des parents, sans jamais s'y substituer, aussi bien au niveau éducatif qu'affectif.

A - L'accueil

➤ La familiarisation

La micro-crèche est un des premiers lieux où l'enfant et ses parents vont être séparés.

C'est un endroit de transition, une passerelle entre la famille et la société. Pour que cette séparation s'opère dans les meilleures conditions, il est nécessaire d'en parler et de l'envisager en présence de l'enfant.

L'enfant et ses parents se familiarisent avec cet univers nouveau et s'y adaptent peu à peu. Il est important de prendre conscience que chaque enfant est unique et réagit différemment. De ce fait, un accueil personnalisé est aménagé, puis un suivi individuel est effectué régulièrement, jusqu'au départ de l'enfant.

En présence de l'enfant, les professionnels présentent la structure et le personnel. Ensuite un temps de familiarisation avec la structure est proposé : l'enfant plusieurs fois à la micro-crèche avec ses parents, définis en fonction de son rythme, de la disponibilité des parents et des activités de la crèche.

Durant cette période, les parents, l'enfant et les professionnels apprennent à se connaître et à sécuriser l'enfant. Le parent donne aux directrices et à la référente, toutes les informations nécessaires au bien-être de son enfant

Parallèlement, l'enfant et le professionnel font connaissance à travers les jeux et les soins. L'enfant reste ensuite sans ses parents à la micro-crèche, sur une période de plus en plus longue, qui sera déterminée suivant l'âge de l'enfant et sa capacité d'adaptation. A ce moment là, les professionnels prennent l'enfant en charge de manière plus individuelle et observent ses réactions, afin de pouvoir répondre rapidement à ses besoins. L'objectif est que l'enfant se sente sécurisé et confiant dans son nouveau lieu de vie.

L'accueil progressif se réalise sur une durée de deux semaines, cette durée peut être allongée suivant les besoins de l'enfant et le respect du rythme de chacun. Il n'y a pas de modèle d'adaptation, car chaque famille est singulière.

➤ L'accueil journalier des enfants et des parents

Un temps d'accueil est prévu tous les jours entre 7h30 et 9h et entre 16h et 18h30. C'est un des moments les plus importants de la journée. Le moment de l'accueil est une rencontre entre les professionnels, l'enfant et ses parents. Cette rencontre se construit en vue d'une séparation. Des rituels sont mis en place pour préparer cette séparation. Il est essentiel d'observer chaque enfant lors de l'accueil, de l'aider à formuler et exprimer ses émotions, lors du départ des parents.

Il s'agit d'un moment primordial où les professionnels doivent mettre en confiance le parent et l'enfant, afin de permettre à ce duo de se séparer dans les meilleures conditions (sécurité morale, matérielle et affective). C'est aussi le moment d'échange d'informations sur la vie familiale et la vie collective.

Il est important de respecter les horaires d'accueil, car un accueil qui se prolonge a des conséquences sur l'enfant accueilli et sur le groupe d'enfants : difficulté à se séparer de son parent, attente des enfants relative aux activités, une durée d'activité tronquée ou interrompue. **Afin que les parents bénéficient d'un accueil de qualité et que les enfants évoluent au cours des temps d'activités, il est important de définir chaque période.**

En pratique :

- Le parent déshabille son enfant, range ses affaires personnelles dans le casier prévu à cet effet. Le parent accompagne son enfant dans la salle de vie. Un dialogue se met en place entre le parent et le professionnel, destiné à recueillir les informations du quotidien de l'enfant nécessaires au bon déroulement de sa journée.
**En contexte épidémique et pour un souci de confidentialité, chaque famille est accueillie individuellement dans le hall, en respectant les gestes barrières.*
- La professionnelle, qui accueille l'enfant et son parent, note dans le cahier de transmissions de l'équipe toutes les informations qu'elle a reçues ; sachant qu'il est important pour accompagner l'enfant de connaître son heure de réveil, qui viendra le chercher et sur quelle tranche horaire, si la nuit s'est bien passée. Si l'enfant a eu du doliprane ou un autre médicament, il est indispensable de le signaler et d'indiquer l'heure à laquelle cela a été donné à l'enfant. Si l'enfant suit un traitement médical, il est important de le signaler et de transmettre une copie de l'ordonnance.

Des rituels sont mis en place, comme par exemple le « coucou » à la fenêtre ou le « câlin à son doudou ». Dans tous les cas, le parent doit dire « au revoir » à son enfant, c'est le respecter en tant qu'individu à part entière. Si l'enfant pleure, il est important de respecter son chagrin et de mettre des mots dessus. Selon les besoins de l'enfant, le professionnel peut proposer une activité ou laisser ce dernier jouer librement. L'équipe pourra également suggérer au parent de partir assez rapidement, pour raccourcir un temps de séparation trop long, néfaste à l'enfant.

➤ Les retrouvailles : le départ de la micro-crèche

C'est un moment de transition où l'enfant retrouve ses parents et quitte son lieu de vie journalier. C'est un temps fort en émotions et parfois sujet à surexcitations.

Comme pour l'arrivée, c'est un moment d'échange et de convivialité.

Les parents prennent le temps d'échanger avec la professionnelle sur la journée de l'enfant, ce qui a une importance pour l'enfant ; le lien crèche/maison s'opère et valorise l'enfant, car le parent portera de l'intérêt à ce qu'il a effectué durant sa journée.

Les parents peuvent également prendre contact ou rendez-vous avec l'une des gestionnaires présente sur la structure, s'ils souhaitent discuter d'un sujet particulier.

En pratique :

L'enfant est accompagné par les adultes pour répondre à ses besoins jusqu'à l'heure du départ à la maison.

- Lors de l'arrivée du parent, un des membres de l'équipe se rend disponible, afin de communiquer avec les parents sur la journée de son enfant,
- L'enfant a besoin d'un peu de temps pour gérer toutes ses émotions à l'arrivée de son parent. Il est donc important d'avoir et de prendre du temps pour partir de la structure,
- Il est indispensable de respecter ce temps de transition nécessaire entre la micro-crèche et sa maison,
- L'enfant peut raconter à son parent la journée à la micro-crèche. La professionnelle sera là pour l'accompagner dans cette démarche s'il le désire,
- Les transmissions sont effectuées aux parents pour l'enfant,
- Si l'enfant ne veut pas partir ou « se fait désirer » par son parent, c'est qu'il a sûrement besoin d'un peu plus de temps et d'un peu plus de mots sécurisants, pour accepter le passage d'une situation à une autre. Un membre de l'équipe sera là pour faire valoir la demande du parent et expliquer à l'enfant que c'est le moment de partir,
- Il est important que le parent entre dans la crèche, c'est un geste symbolique pour l'enfant, qui montre à ses parents ce qu'il réalise lorsqu'il n'est pas présent et tisse un véritable lien entre la maison et la crèche.

**Sauf en contexte épidémique : les familles sont accueillies une par une dans le hall.*

➤ L'objet transitionnel

Ce qui fait le doudou et le distingue parmi les autres peluches ou les autres objets, c'est ce que l'enfant y projette lui-même. Le doudou est un « objet transitionnel ».

Le doudou marque une étape dans le développement de l'enfant, qui commence à se séparer de ses parents. En s'attachant à un objet, il met en place une protection contre ses angoisses. Le doudou est sous le contrôle de l'enfant. Il a donc un effet calmant et rassurant. Pour les enfants qui ne possèdent pas de doudou et pour lesquels l'adaptation apparaît difficile, l'équipe pourra proposer aux parents si besoin est de rapporter un tee-shirt, par exemple, imprégné des odeurs maternelles et paternelles.

En pratique :

- Au moment de l'accueil, qui est synonyme de séparation, l'enfant peut garder son doudou,
- Le doudou de l'enfant reste à disposition de l'enfant dans la salle,
- Le doudou est lavé à la micro-crèche,
- Le doudou accompagne l'enfant aussi souvent qu'il en a besoin (fatigue, chagrin...), mais l'équipe demandera à l'enfant de le poser à côté de lui au moment des repas ; il est impossible de manger et de câliner doudou en même temps.

B - Les repas

➤ Le déjeuner

Dans l'établissement, deux coins repas sont aménagés. C'est un moment de regroupement : les enfants du groupe « moyens-grands » se retrouvent autour de la table vers 11h, tandis que les bébés sont dans les bras pour le biberon, puis dans des transats et enfin dans des chaises hautes, selon leur âge et l'évolution de la position assise.

➤ Le goûter

Les petits goûtent à la demande. Différentes étapes :

- Biberon dans les bras,
- Compote dans le transat et biberon dans les bras,
- Une fois que l'enfant mange bien le déjeuner à la cuillère, nous pouvons lui proposer un goûter composé d'une compote et d'un yaourt nature.

Le goûter type des moyens-grands est constitué d'un laitage, d'un fruit ou compote et d'un biscuit ou pain.

Les moyens/grands goûtent vers 15h.

C - Le coucher

Le sommeil est un **besoin physiologique vital** pour l'enfant. Le moment du coucher doit être un moment calme et chaleureux. C'est également un moment de socialisation pour les grands, puisque le coucher se fait en groupe, tout en respectant les signes de fatigue. Pour permettre à l'enfant d'avoir des repères sécurisants, des rites de couchage sont instaurés et respectés.

- Chaque enfant bénéficie d'un lit personnel et personnalisé.
- La micro-crèche fournit le linge de lit et turbulette à tous les enfants.
- Dans un souci d'autonomie et de sécurité, les enfants les plus à l'aise au niveau moteur dorment dans des lits-couchettes, avec un encadrement sécurisant. Ainsi, une fois réveillés, ils peuvent se lever et sortir du dortoir, sous la bienveillance du personnel encadrant.
- Les stores du dortoir ne sont pas complètement fermés et permettent d'avoir une lumière tamisée.

En pratique :

- Le coucher pour les « petits » se fait à la demande tout au long de la journée. Le professionnel détecte les signes avant-coureurs du sommeil (bâillements, frottement des yeux, recherche d'appui pour la tête, pleurs...). Les parents auront communiqué tout autre signe ou habitude propres à leur enfant.
- Le coucher pour les « moyens » se fait individuellement : on change l'enfant, on lui met sa turbulette et on le couche.
- Le coucher pour les « grands » : passage sur le pot ou les toilettes, lavage des mains et des dents, change et rituel de la comptine avant la mise au lit.
- Un membre de l'équipe professionnelle reste avec les enfants jusqu'à l'endormissement, sur fond de musique douce, pour créer une ambiance propice à l'assoupissement. Les habitudes de chacun sont respectées : position de sommeil, présence d'une tétine, d'un doudou ou autre. Si un enfant a besoin de sommeil en dehors des heures habituelles, son rythme sera respecté.
- Une professionnelle passe toutes les 10 minutes au dortoir, afin de vérifier que tout se passe bien pendant le sommeil des enfants et afin de lever ceux qui sont réveillés.
- Le lever s'effectue au fur et à mesure du réveil des enfants.

D - Le change et l'acquisition de la propreté

➤ Le change

Les enfants portant des couches sont changés régulièrement. L'équipe veillera tout particulièrement aux règles d'hygiène lors d'un change :

- Lavage des mains,
- Désinfection du matelas à langer,
- Lavage à 60° C de tout linge nécessaire.

Le moment de change constitue un temps privilégié entre l'enfant et le professionnel. C'est un moment clé de la construction de la relation d'échange, à travers la parole, important entre l'enfant et le professionnel. Les gestes, le regard et la présence de l'adulte sont de qualité. L'attention est également portée sur le confort physique et le respect du corps de l'enfant.

➤ L'acquisition de la continence

Le comportement de l'équipe vis-à-vis de l'enfant concernant sa propreté, se fait en concertation avec les parents et en fonction de son développement, c'est-à-dire la maturation physique et physiologique de l'enfant, de ses envies et de ses capacités. Il nous semble primordial de respecter le rythme de chacun, afin de ne pas créer de blocage. Il faut encourager et valoriser les efforts et les progrès de chacun en évitant les comparaisons. L'équipe est particulièrement attentive à favoriser toutes les expériences qui aident l'enfant, même inconsciemment, à « laisser partir » quelque chose qui provient de son corps ou à pouvoir faire des expériences dans la salle de bain (par exemple : s'asseoir sur un pot même habillé, rester assis longtemps sur le pot, tirer plusieurs fois la chasse d'eau, etc.). L'équipe s'attache à verbaliser, expliquer et rassurer l'enfant intéressé par ce qui se passe aux toilettes. Bien souvent, c'est l'observation qui permet de saisir ce moment.

En pratique :

- Le pot ou petit WC est proposé et non imposé dès que l'enfant s'y intéresse, en concertation avec la famille,
- Le passage aux toilettes est effectué à plusieurs reprises, au cours de la journée.
- Suite à des observations qui montrent l'intérêt de l'enfant, la professionnelle propose aux parents de laisser des sous-vêtements à la crèche, afin de donner la possibilité matérielle à l'enfant d'enlever sa couche, quand il l'aura lui-même décidé,
- Afin de dédramatiser les « petits oublis » des premiers jours, les parents sont invités à amener plusieurs tenues de change chaque jour,
- A ce stade de l'évolution de l'enfant, il est crucial qu'il sente que les adultes qui l'entourent ont totalement confiance en lui et acceptent de le voir grandir.

E - Le jeu et les activités d'éveil

➤ Le jeu

Pour l'enfant tout est jeu. C'est l'outil principal de son développement. Le plaisir et la curiosité sont les moteurs de la découverte dans le jeu. « L'enfant joue pour apprendre et apprend parce qu'il joue » *Jean Epstein*. Activité principale de son développement, l'enfant grandit et se construit par le jeu. Un enfant qui va bien est un enfant qui joue. Le jeu permet le développement social, cognitif et linguistique et sensoriel, à travers une même activité.

La nécessité de proposer à tous les enfants quel que soit leur âge un éventail de matériels dans un espace aménagé de manière adéquate et scénarisée est primordiale.

Il faut savoir que les meubles sont bien entendu adaptés à leur taille, des jeux adaptés à leur âge et à leur demande sont mis à disposition à toute heure de la journée, en dehors des activités spécifiques.

Il peut s'agir de jeux de manipulation, comme l'encastrement, les perles et les puzzles ; mais aussi des jeux symboliques spécialement aménagés, tels que des espaces cuisine, marchand, bricolage, des déguisements seront également mis à disposition.

➤ Les activités d'éveil

A la micro-crèche, tous les enfants évoluent ensemble dans la même salle de jeux et se retrouvent à certains moments pour une même activité, comme la lecture de contes, par exemple. A d'autres moments des groupes d'âges sont constitués pour réaliser des activités spécifiques.

- **Les activités d'éveil pour le tout-petit :**

Le personnel éducatif veillera à créer un espace spécifiquement réservé aux bébés ; outre la relation individuelle avec l'adulte et le portage, on favorisera toutes les positions : dans le transat, sur le tapis d'éveil, sur le dos, afin de multiplier les sensations. Les hochets, portiques, tableaux d'éveil mis à disposition stimulent la vue, le toucher et l'ouïe. Quand il est éveillé, le bébé n'est jamais exclu de l'ambiance générale. Notre objectif est de favoriser la **motricité libre** (voir annexe 1).

- **Les activités d'éveil proposées aux enfants :**

Ces activités sont élaborées et mises en place par l'équipe, en collaboration avec les éducatrices de jeunes enfants, en fonction de thèmes abordés et du développement de leurs capacités motrices et cognitives.

Tout en respectant les motivations et la concentration des enfants, le personnel d'encadrement leur apprend à terminer une activité commencée et à ranger le matériel utilisé. Les activités permettent à l'enfant de prendre conscience de sa propre personne et de découvrir les autres.

Il se développe au niveau moteur, sensoriel, langagier, affectif et intellectuel.

L'objectif n'est pas la production à tout prix. On laissera le choix à l'enfant d'exprimer sa créativité.

L'essentiel est d'éveiller l'enfant au monde qui l'entoure. Le résultat attendu n'est pas « le beau », mais plutôt l'enthousiasme et la découverte de matières, de techniques et la découverte de quelques notions de bases : grand, petit, couleurs, contraires.

Les activités sont organisées en fonction des saisons et des fêtes, à travers des thèmes.

Par exemple aux alentours de Pâques, le thème de la ferme permet d'aborder les animaux de la ferme, nous nous situons au printemps, il est donc judicieux d'observer la végétation, de faire pousser des légumes dans une petite serre, etc.

Chaque thème peut être abordé de la façon suivante :

- **Chants et comptines** : « mon petit lapin a bien du chagrin »,
- **Peinture-collage** : créer un livre tactile individuel où l'enfant pourra « habiller » différents animaux, grâce à différentes techniques,
- **Sortie** : visite d'une ferme,
- **Décoration de la micro-crèche** : vitres, mobiles, affichage des productions,
- **Activités motrices** : parcours du petit lapin dans la forêt,

Bien-sûr, les tout-petits ne sont pas mis à l'écart, mais évoluent dans un bain sensoriel différent pour chaque thème.

Une fois par an si possible, avant le départ des plus grands, en invitant les nouvelles familles accueillies, une **sortie** est organisée, avec au moins un parent accompagnateur par enfant pour la matinée.

Nous proposons généralement un **spectacle** en cours d'année, en relation avec le thème abordé.

Nos partenariats :

Nous comptons également sur l'intervention ponctuelle d'une **psychomotricienne**, afin de développer les capacités motrices des enfants fréquentant la micro-crèche et de guider les professionnelles dans leurs attitudes face à l'apprentissage moteur des enfants. Elle intervient trois fois par an en moyenne et sur demande des professionnelles de la crèche, souvent par demi-journées et lors des réunions d'équipe, afin de former le personnel de la crèche et selon les besoins annuels. Nous sommes également en relation avec une psychomotricienne qui exerce en cabinet, spécialiste des troubles du neuro-développement, en mesure de recevoir les enfants que nous lui adressons.

Une **référente santé et accueil inclusif** intervient ponctuellement auprès des professionnelles et des familles, dans le but de les conseiller notamment lors de réunions thématiques. (Exemples : sommeil, alimentation, etc.)

Elle est notre partenaire dans l'élaboration des protocoles médicaux, des projets d'accueil individualisés et dans l'accueil des enfants porteurs de handicap.

De façon régulière, une **médiathécaire** intervient sur la structure, afin de lire des livres de littérature de jeunesse aux enfants.

Une **photographe** intervient au printemps, afin proposer des photographies individuelles naturelles et de groupe.

Ces partenariats sont susceptibles de fluctuer en fonction du contexte épidémique.

Nos projets :

L'équipe éducative a la volonté de poursuivre et d'améliorer la mise en place des projets inhérents au **langage des signes** d'une part et sur certains aspects de la **pédagogie Montessori** d'autre part (voir annexes 2 et 3).

Les professionnelles portent également un **projet lecture**, l'objectif est d'installer la pratique de la lecture au quotidien. En effet, la pratique quotidienne de la lecture par l'équipe, la manipulation de livres par les enfants et notre partenariat avec l'Ecole des Loisirs avec un tarif préférentiel vise à favoriser la lecture, au sein de la famille.

L'équipe est investie quotidiennement dans une démarche écologique :

Dans les faits, cela vise à améliorer la qualité de vie des enfants, du personnel et à réduire l'impact de la crèche sur l'environnement.

En adoptant ce projet, nous nous engageons à adopter les « bons gestes » dans ces domaines :

- Entretien des locaux : avec l'utilisation d'un produit désinfectant écologique,
- Ameublement : en choisissant des meubles éco-conçus,
- Bâtiment : nos locaux ont été réalisés selon les normes BBC (basse consommation énergétique),
- Outils de communication : l'application Kidizz permet une communication entre la crèche et les familles en utilisant 0% de papier,
- Activités éducatives : elles sont proposées aux enfants en permettant au maximum l'utilisation de matériaux recyclés. *Exemples* : papier peint, pots de yaourt etc.

F - Les règles et les limites

Les règles sont énoncées de façon à instaurer un cadre sécurisant pour l'enfant. Elles sont connues et appliquées par toutes les professionnelles.

Lorsqu'un enfant se met en danger ou bien met en danger un autre enfant : il lui sera proposé de se calmer avec l'adulte, dans l'espace de regroupement par exemple, la discussion avec l'enfant sera importante, afin de comprendre l'expression de ses émotions et de ses frustrations.

Conclusion :

Pour conclure, nous avons la volonté d'offrir aux jeunes enfants ainsi qu'à leurs parents un projet éducatif clair, ouvert aux partenariats, dont l'enfant est l'acteur et à travers lequel, la communication et la concertation sont les fils conducteurs.

Annexe 1 : les tarifs de l'année 2026/2027

STRUCTURE (9,99€)			PAJE 1	
Nombre de jours	Nombre heures	Coût total**	montant alloué*	Coût famille*
5 jours	183,35	1 831,50 €	984,26 €	847,24 €
4 jours	147	1 465,20 €	984,26 €	480,94 €
3 jours	110	1 098,90 €	934,07 €	164,83 €
2 jours	73,35	732,60 €	622,71 €	109,89 €
1 jour	37	366,30 €	311,36 €	54,94 €

STRUCTURE (9.99€)			PAJE 2	
Nombre de jours	Nombre heures	Coût total**	montant alloué*	Coût famille*
5 jours	183,35	1 831,50 €	848,47 €	983,03 €
4 jours	147	1 465,20 €	848,47 €	616,73 €
3 jours	110	1 098,90 €	848,47 €	250,43 €
2 jours	73,35	732,60 €	622,71 €	109,89 €
1 jour	37	366,30 €	311,36 €	54,94 €

STRUCTURE (9.99€)	PAJE 3
-------------------	--------



Nombre de jours	Nombre heures	Coût total**	montant alloué*	Coût famille*
5 jours	183,35	1 831,50 €	712,72 €	1 118,78 €
4 jours	147	1 465,20 €	712,72 €	752,48 €
3 jours	110	1 098,90 €	712,72 €	386,18 €
2 jours	73,35	732,60 €	622,71 €	109,89 €
1 jour	37	366,30 €	311,36 €	54,94 €

Montants mensuels maximums de la prise en charge en fonction des plafonds de revenus (du 1er avril 2025 au 31 mars 2026)			
Âge de l'enfant	En cas de recours à une association, entreprise ou micro-crèche, votre Caf prend en charge une partie de votre dépense		
- de 3 ans	984,26 €	848,47 €	712,72 €
de 3 ans à 6 ans	492,13 €	424,24 €	356,36 €

Plafonds de revenus 2024 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025			
Enfant(s) à charge	Revenus		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
-			
1 enfant	23903€	53119€	53119€
2 enfants	27295€	60659€	60659€
3 enfants	30687€	68199€	68199€
au delà de 3 enfants	3392€	7540€	7540€

44 semaines d'accueil / 12
mois

Mode de calcul coût hebdomadaire : (Taux horaire x 10h (forfait journalier)) x Nombre de jours d'accueil par semaine = Coût hebdomadaire annuel

Mode de calcul facturation : (Coût hebdomadaire x Nombre de semaines d'accueil annuel) / Nombre de mois d'accueil annuel = Prix mensuel lissé annuellement

Mode de calcul heures effectuées : (Nombre de semaines d'accueil annuel x Nombre de jours par semaine) x 10 (forfait journalier) / Nombre de mois d'accueil annuel = Nombre d'heures lissées annuellement

Les familles allocataires des minima sociaux bénéficient de facilités de paiement et donc d'un échelonnement de paiement pour un mois d'accueil.

Annexe 2 : protocole de sortie au jardin

1 – Les sorties peuvent être réalisées lorsque le groupe a un effectif de 10 enfants (dont 2 non-marcheurs). Deux professionnelles sont présentes sur la structure : la référente des bébés/moyens, la référente des moyens/grands.

Si trois professionnelles sont présentes, le groupe peut donc être constitué de 12 enfants.

2 – La professionnelle référente du groupe en sortie est munie d'un téléphone portable. Elle est chargée de préparer les enfants avec une tenue adaptée à la saison :

- manteau,
- crème solaire (appliquée sur la peau des enfants avant de sortir),
- casquette,
- chaussures,

3 – Une fois le groupe prêt, les professionnelles sécurisent la traversée et l'accès des enfants au jardin.

4 – Une fois le temps de sortie écoulé, les professionnelles référentes regroupent les enfants, rangent le matériel et retournent à l'intérieur de la structure dans les mêmes conditions de sécurité qu'à la sortie,

5 – Dans la salle d'éveil, la professionnelle référente lave les mains des enfants et elle les hydrate, puis elle continue d'assurer l'encadrement du groupe comme à son habitude,